



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 46931

Texte de la question

La sécurité reste indiscutablement l'une des grandes priorités des Français qui souhaitent, tout à fait légitimement, pouvoir circuler sans crainte d'agression physique et sans se demander s'ils retrouveront leur domicile intact ou saccagé à leur retour. Désormais, pour rassurer la population sur l'efficacité des services de police, mais également pour satisfaire les élus qui ne souhaitent pas entendre dire que leur ville est le théâtre de violences urbaines et de délinquance, on nous communique par voie de presse des chiffres encourageants concernant la baisse de la criminalité. Pour autant, nos concitoyens, notamment en zone urbaine, constatent sur le terrain que la situation est loin d'être satisfaisante et qu'au contraire, le sentiment d'insécurité s'accroît au rythme des actes de vandalisme et de violence. L'exemple de la ville du Mans est, à ce sujet, assez éloquent. Ville de 150 000 habitants, traditionnellement calme et dotée d'un commissariat qui, tous services confondus, représente environ 300 personnes, le Mans connaît une recrudescence des actes de violence, principalement en centre ville et surtout entre 21 heures et 5 heures du matin. Ces dernières semaines, des agressions très violentes et purement gratuites ont marqué les esprits des Sarthois. Or, pendant cette période nocturne, les forces de l'ordre ne disposent, pour une ville dont la superficie est supérieure à celle de Lyon, que d'une quinzaine de fonctionnaires de police répartis en deux équipages de brigade anticriminelle et trois patrouilles de policiers en uniforme. Ces fonctionnaires, malgré leur compétence, leur dévouement et leur désir d'accomplir au mieux leur mission ne peuvent être présents en permanence dans les quartiers difficiles et de nombreuses contraintes administratives, y compris la nuit, les rendent alors inopérants sur le terrain. Aussi, s'il ne saurait être question de minimiser certaines infractions, il semble utile de préciser que le sentiment d'insécurité dont se plaignent nos concitoyens, est généré avant tout par la violence, le vandalisme commis par quelques bandes, celles-là même que l'on nous présente comme de simples sauvageons coupables d'actes d'incivilité. M. Pierre Hellier attire donc l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur ce problème grave en lui demandant de lui faire savoir si le Gouvernement entend réaliser un effort considérable pour doter en hommes et en matériels les commissariats de police qui ont besoin de ces moyens supplémentaires. De telles mesures, attendues par les policiers et réclamées par nos concitoyens, tendraient à renforcer la sécurité et permettraient d'éviter, comme cela s'est déroulé au Mans voici une quinzaine de jours, que, sous la menace d'une dizaine de voyous venus réclamer vertement la libération de deux des leurs, appréhendés pour avoir agressé avec une violence inouïe un couple en plein centre ville du Mans, les forces de l'ordre n'obtempèrent et relâchent ces individus, pour éviter tout affrontement dans les locaux mêmes de la police.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire peut être assuré de la détermination et de la vigilance du Gouvernement à ne rien négliger qui puisse garantir, en tous lieux et en toutes circonstances, l'égal accès de nos concitoyens à la sécurité. La circonscription de sécurité publique du Mans compte, au 1er juin 2000, 258 fonctionnaires de tous grades, dont 204 du corps de maîtrise et d'application, assistés de 4 policiers auxiliaires et de 53 adjoints de sécurité. Compte tenu du contexte actuel d'important renouvellement démographique, il a été procédé, d'une part, au recrutement par anticipation de 1 664 élèves gardiens de la paix en 1999 et, d'autre part, à la mise en

oeuvre d'un concours exceptionnel de 1 000 policiers, réservé aux anciens et actuels policiers auxiliaires qui, à l'issue d'une formation adaptée, pourront être déployés sur le terrain dès la fin de l'année, afin que l'ensemble des services de police dispose des moyens en personnels conformes à leurs besoins. Pour ce qui concerne spécifiquement la circonscription de sécurité publique du Mans, où le taux de criminalité a baissé de 4,19 % entre 1998 et 1999, 3 postes de brigadier et 15 postes de gardien de la paix ont été ouverts lors du mouvement général de mutation qui prendra effet le 1er septembre prochain, permettant ainsi de compenser tous les départs en retraite de l'année 2000. La poursuite de la mise en place du programme emplois-jeunes donnera également la possibilité au département de la Sarthe de disposer au terme de cette année de 69 adjoints de sécurité, dont une partie viendra renforcer ceux déjà affectés au Mans, facilitant ainsi le redéploiement des fonctionnaires de police. La circonscription de sécurité publique du Mans dispose, enfin, régulièrement d'un détachement des compagnies républicaines de sécurité dont le concours en matière d'ordre public et de lutte contre les violences urbaines favorise le redéploiement et le soutien des services locaux dans l'exercice de leurs actions de police de proximité. Par ailleurs, au terme d'une expérimentation nationale sur 67 sites, la généralisation de la police de proximité est engagée pour s'étendre en 3 phases, de juin 2000 au premier semestre 2002, à toutes les circonscriptions de sécurité publique. Le contrat local de sécurité, signé le 9 février 1998 dans cette ville, permet de dégager des solutions adaptées aux préoccupations de l'honorable parlementaire par la mise en oeuvre de la police de proximité, associant l'Etat, les collectivités locales et les différents acteurs de la prévention. S'agissant in fine de l'agression évoquée, il convient de relever que l'auteur des faits en a été interpellé le soir même par les services de police et placé en garde à vue. Le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République du Mans, où le parquet a requis une peine d'emprisonnement de quatre mois avec sursis. Par jugement en date du 4 juillet 2000, il a été condamné à trois mois de prison avec sursis.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46931

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3211

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4881